

Avis de constitution

SOCIETE « ETABLISSEMENTS MIRACLES » en abrégé « ETS
MIRACLES »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE AKOUAI-SANTAI Lot
103 ilot 15 en face de la Pharmacie santé de Bingerville,
Lot 103, Ilot 15

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 01/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ETABLISSEMENTS MIRACLES » en
abrégé « ETS MIRACLES »

Objet : -Transferts électroniques d'argent et commerce
général
- Exécution d'ouvrages d'Art, de Construction de
bâtiments et de tous Travaux publics
-Terrassement, route et ouvrages
-Aménagement foncier;
-Superette

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE AKOUAI-SANTAI Lot
103 ilot 15 en face de la Pharmacie santé de Bingerville,
Lot 103, Ilot 15

Dirigeant(s) Mlle KOUADIO AHOU AUDREY MARIE-JOELLE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11061 du 05/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°67772/GTCA/RC/2025 du 05/11/2025

